



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 3 Septembre 2017

www.etudes-fiscales-internationales.com/
[pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite](#)

[Je suis la transparence, cette nouvelle vertu par JD Bredin](#)
DISCOURS SUR LA VERTU par Me JEAN DENIS BREDIN ,
Membre de l'Académie Française

[Les lettres fiscales d'EFI Pour lire les tribunes antérieures cliquer](#)

[La lettre EFI du 24 septembre pdf](#)

Pour placer dans votre dossier "les lettres d'EFI" sur votre bureau

[Pour les amis d'EFI non résidents](#)

[Le nouveau droit du travail en France I](#)

les 4 ordonnances publiées le 23 septembre 2017

[\(En partie applicable à compter du lundi 25/09\)](#)

Faut-il remettre la TVA sociale sur le tapis

Dans le double désir de révolution fiscale et d'orthodoxie budgétaire revendiqué par le nouveau gouvernement, il y a un impôt qui s'est fait quelque peu oublier. C'est la TVA. Sa hausse n'est pas à l'ordre du jour. C'est finalement la CSG qui lui a été préférée pour financer la baisse des cotisations salariales consenties aux ménages. Et il se pourrait que cet oubli soit de courte durée, pour plusieurs raisons qui ne devraient pas échapper à Bercy à terme. [...]

[Par Olivier Passet - Directeur des synthèses, Xerfi](#)

[De la TVA sociale à la TVA emploi.....](#)

[Ce qu'écrivait Manuel Valls sur la TVA sociale en septembre 2011](#)

[Un exemple de développement économique par la fiscalité](#)

[Le rapport sur la suppression de la taxe sur les salaires en 1968](#)

[par Alain Lambert](#)

la TS a été supprimée en octobre 1968 par POMPIDOU (sauf pour les non imposés à la TVA) et remplacée par une hausse de 2,99 points de la TVA. Cette dévaluation à la Schroeder a permis le formidable développement de l'industrie française

« En vue de faciliter les exportations, la taxe sur les salaires a cessé d'être réclamée aux employeurs soumis à la TVA sur 90 % au moins de leur chiffre d'affaires. Il est vrai en effet, qu'à l'exportation, la taxe sur les salaires n'était pas remboursable alors qu'elle le devenait dès lors qu'elle était transformée en TVA. La mesure visait donc clairement à supprimer une contrainte fiscale n'ayant pas son équivalent dans les systèmes fiscaux des partenaires des entreprises françaises et qui pesait sur les prix des dites entreprises dans la mesure où aucun mécanisme de déduction ne venait neutraliser la taxe sur les salaires à l'exportation

[Les écarts de prélèvements obligatoires entre la France et la zone euro](#)

[Les Prélèvements obligatoires sur le revenu \(source DGFIP et INSEE \)](#)

[Les prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne](#)

[Rapport de la cour des comptes 2011](#)

Nous comparons le poids des prélèvements obligatoires ventilés par grandes catégories économiques (consommation, travail, capital) en France, en zone euro et dans ses grands pays (Allemagne, Espagne, Italie) sur la période 2003-2015. La France se distingue par des prélèvements obligatoires à la fois plus élevés et plus dynamiques que ses partenaires.

[Les écarts de prélèvements obligatoires entre la France et la zone euro \(septembre 2017\)](#)

I impôt sur la fortune à nouveau devant le conseil constitutionnel QPC du 21.09.17	2
Ras sur dividendes versés à un résident de l'UE devant la CJUE (CE 20/09/17).....	2
De l'usage des procédures douanières à des fins fiscales ??.....	2
Etablissement stable l'affaire MECATRONIC	3
TRAITE France US : un emprunt mère fille via une sœur est il abusif ou non ??	3
Les âneries économiques de l'ISF	3
Comment engager une procédure en manquement fiscal à Bruxelles.....	4

I impôt sur la fortune à nouveau devant le conseil constitutionnel
QPC du 21.09.17

Les dettes familiales sans date certaine sont elles déductibles de l'ISF ?
la QPC est posée ????

Par un arrêt en date du 21 septembre 2017, la Cour de cassation renvoie au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité relative à la déductibilité de l'assiette de l'ISF des dettes contractées par une personne au profit de son héritier, dans la mesure où ce prêt n'a pas été constaté par un acte authentique ou un acte sous seing privé ayant date certaine et ne peut ainsi être inclus au passif cependant qu'il est dans le même temps soumis au même impôt du chef du créancier.

Cour de cassation - Chambre commerciale,
- Arrêt n° 1330 du 21 septembre 2017 (17-40.049)

Arrêt de la Cour d'appel de Versailles, 1re ch 1re section, 23 juin 2017, n° 17/00016

[Lire la suite](#)

Ras sur dividendes versés à un résident de l'UE devant la CJUE
(CE 20/09/17)

Les sociétés SOFINA, REBELCO et SIDRO, sociétés de droit belge et résidentes de Belgique, ont perçu de 2008 à 2011 des dividendes de plusieurs sociétés françaises, dans lesquelles elles détenaient des participations n'ouvrant pas droit au bénéfice du régime des sociétés mères prévu par les articles 145 et 216 du code général des impôts.

NOTE EFI cette future jurisprudence pourra s'appliquer la RAS sur les prestations de services de l'article 182 B du CGI, pratique de plus en plus utilisée par nos vérificateurs gardiens de nos finances publiques (lire étude EFI de 2008)

En application des dispositions du 2 de l'article 119 bis CGI, ces dividendes ont fait l'objet de retenues à la source, au taux réduit de 15 % prévu par le paragraphe 2 de l'article 15 de la convention fiscale conclue le 10 mars 1964 entre la France et la Belgique.

Les sociétés ont demandé le remboursement de ces RAS contraires au principe communautaire de libre circulation des capitaux posé aux articles 63 et 65 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

le conseil d'état a décidé de saisir la CJUE

Conseil d'État, 9ème - 10ème chambres réunies, 20/09/2017, 398662, Inédit au recueil Lebon

En effet, pour les sociétés....[Lire la suite](#)

De l'usage des procédures douanières à des fins fiscales ??

VERS UN RETOUR DE DETOURNEMENT DE PROCEDURE ???

Le souvenir des perquisitions fiscales fondées sur l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 revient dans nos mémoires

Dans l'affaire de la saisie des comptes du crédit suisse, le précédent ministre des finances a confirmé le rôle des douanes dans la recherche de la preuve de comptes étrangers non déclarés et en utilisant leur droit de communication de l'article 65 du code des douanes

Les douanes tentent d'obtenir -sur PV- des reconnaissances d'utilisation de comptes non déclarés ET ce avec toutes les importantes conséquences financières et fiscales. Elles peuvent le faire mais le contribuable n'est pas obligé de répondre sauf si il a la trouille. Par ailleurs les douanes refusent l'assistance d'un conseil lors de cet interrogatoire !!!!! du contentieux pour demain

L'objectif ministériel était de permettre aux douanes d'utiliser leur droit spécifique de communication afin de donner à la DGFIP les renseignements recueillis et de dans le cadre et ce dans le cadre d'accord entre administration et de partage de renseignements ([cliquez](#))

Cette procédure est elle légale dans le cadre de la recherche de preuves à fin fiscale ?

[CONSEIL CONSTITUTIONNEL QPC du 27 janvier 2012](#)
[LES RESERVES AU DROIT DE COMMUNICATION DES DOUANES](#)

Or depuis la suppression du contrôle des changes « strico sensu », le fait de posséder un compte non déclaré à l'étranger n'est plus en soi une infraction pénale

[Le détournement de pouvoir vu par le BOFIP](#)

[Lire la suite](#)

Etablissement stable l'affaire MECATRONIC

Une convention fiscale s'applique uniquement dans les relations « mère succursale » mais pas dans les relations succursale sous succursale .l'affaire Mecatronic

[Conseil d'État, 9ème - 10ème chambres réunies, 20/09/2017, 392231](#)

Par une décision en date du 20 septembre 2017, le Conseil d'Etat rappelle d'abord par une **motivation d'ordre public** que, pour qu'une convention fiscale soit invocable par une société, celle-ci doit être résidente de l'un des deux Etats parties à la convention si elle y est assujettie en raison de sa résidence, de son siège de direction ou d'un critère analogue. La société américaine ne détenant en Suisse qu'une succursale, et non son siège social, elle ne pouvait donc se prévaloir en France de la convention fiscale franco-suisse.

[TRAITE France US : un emprunt mère fille via une sœur est il abusif ou non ??](#)

Nous savons tous que les frais financiers versés à par une fille à sa mere sont déductibles sous certaines conditions

Mais qu'en est il lorsque de la situation d'une fille française d'une mère américaine , fille qui a emprunté auprès d'une sœur néerlandaise (note EFI nous ne savons pas si la mère a opté pour le régime « **check the box** » que **notre ami Adrien** nous a fait parvenir [Cliquez pour lire et comprendre](#)

L'administration a soulevé l'abus de droit sur le traite fiscal France US et ce en vertu du droit interne français

Le conseil a renvoyé a la CAA de Versailles pour

[CAA de NANTES, 1ère Chambre , 25/06/2015, 13NT02119](#)
[Conseil d'État, 9ème - 10ème chambres réunies, 21/07/2017, 392908](#)

« Il résulte des stipulations du [b du paragraphe 3 de l'article 25 de la convention fiscale franco-américaine](#) qu'elles font obstacle à l'application par l'administration fiscale de l'article 212 du code général des impôts lorsque celle-ci conduit à attribuer à l'emprunteur des bénéfices supérieurs à ceux qui, compte tenu des conditions de l'emprunt, notamment de son taux d'intérêt et de son montant, auraient été réalisés dans une situation de pleine concurrence.

Pour caractériser l'existence d'un abus de droit, il convenait donc de rechercher si ces conditions étaient ou non remplies.

[Abus de droit et traites fiscaux comité du 19 janvier 2017](#)

[Un abus de traite peut il être un abus de droit ?](#)

[Avis CE Section des Finances 31 mars 2009 n°382545](#) Lire in fine page 8

[Lire la suite](#)

Les âneries économiques de l'ISF

Les « sans revenu » en sont légalement exonérés.

EFI ne peut que saluer ces bienheureux résistants OU téméraires !

[La révélation du canard enchaîné du 7 juin 2016](#)

Comment engager une procédure en manquement fiscal à Bruxelles

Toute personne peut mettre en cause un Etat membre en déposant une plainte (un formulaire à cet effet est disponible ci-dessous) contre une mesure législative, réglementaire ou administrative ou une pratique administrative généralisée qu'elle estime incompatible avec le droit communautaire. Si la plainte apparaît fondée, la Commission pourra entamer une procédure d'infraction.

[Précis de fiscalité DGFIP 2017](#)

[Annuaire complet statistique DGFIP 2015](#)

[Cahier statistique synthétique DGFIP 2015](#)

[Accès au CGI et au LPF sur Légifrance](#)

**[Accès à la Brochure pratique 2017
\(déclaration des revenus 2016\)](#)**

[Accès à la Brochure pratique Impôts locaux 2016](#)

[le bilan de la France au 31.12.15.PDF](#)

[Ocde les prélèvements obligatoires](#)